

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-trois octobre, à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de la commune d'Hattenville, se sont réunis à la mairie d'Hattenville sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L 121-10 du code des communes.

**Date de convocation du Conseil Municipal : 16/10/2023**

**Présents** : Jean-François MAYER, Jacqueline LANGLOIS, Didier BENARD, Emilie LAMBERT, Michel BOURGOIS, Christophe CAHARD, Julien LANGLOIS, Marie THEVENOT, Antoine JOUSSE

**Absents excusés** : Jessica JORANDON ayant donné pouvoir à Emilie LAMBERT, Laurent TENIERE

**Absente** : Sandie LE BAILLIF

**Secrétaire de séance** : Marie THEVENOT

- 1/ Approbation du procès-verbal du 14 septembre 2023
- 2/ Défense Extérieure Contre l'Incendie
- 3/ Piste de BMX
- 4/ Logement communal
- 5/ Remboursement Ludisports
- 6/ Convention Logéal Immobilière
- 7/ Décision modificative
- 8/ Prêt à court terme
- 9/ Informations et questions diverses

### **1/ APPROBATION DU PROCES VERBAL DU 14 SEPTEMBRE 2023**

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

### **2/ DEFENSE EXTERIEURE CONTRE L'INCENDIE**

La défense incendie est une compétence communale. Le Maire est chargé de la mettre en œuvre de manière que l'ensemble du territoire communal soit couvert selon les normes définies dans le Schéma Départemental de Défense Incendie.

Après recensement des secteurs de la commune non desservis, à savoir prioritairement :

- Le Hattentot (Aménagement d'une mare communale)
- Le Faux Buisson (Aménagement d'une mare privée avec convention ou citerne enterrée sur une parcelle communale).

- L'entrée du village. (Citerne enterrée sur une parcelle communale, en convention avec deux entreprises)

La commune souhaite recueillir des préconisations techniques et réglementaires de la part d'un service compétent

Après en avoir délibéré :

- La commune souhaite recueillir des préconisations techniques et réglementaires de la part des services compétents
- le Conseil Municipal décide de demander des devis pour procéder aux aménagements règlementaires.

### **3/ PISTE DE BMX**

Des devis avaient été sollicités pour la création d'une piste de BMX près du stade

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal ne souhaite pas donner suite à ce projet dans l'immédiat.

### **4/ LOGEMENT COMMUNAL**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que deux des logements communaux de l'Ancien Presbytère sont libres de tous locataires. Un état des lieux contradictoire a été effectué.

En ce qui concerne le rez-de-chaussée, le logement a été rendu dans un état impeccable, quelques travaux incombant à la commune avant location.

Le logement du premier étage a été rendu dans un état déplorable lors de l'état des lieux contradictoire dont lecture est donnée par Monsieur le Maire qui précise par ailleurs que la totalité des clés n'a pas été rendu. Des photos des lieux sont par ailleurs présentées.

Des devis de remise en état de l'appartement ont été demandés auprès de trois entreprises ils sont infructueux. Les élus vont reprendre l'attache des entreprises.

### **6/ REMBOURSEMENT LUDISPORTS**

Un enfant du village a participé au Ludisports. Caux Seine Agglo nous facture la partie restante à charge.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de facturer à la famille la somme de 22.50€

### **7/ CONVENTION LOGEAL IMMOBILIERE**

Par application du décret 2020-145 du 20 février 2020 relatif à la gestion en flux des réservations de logements sociaux – Loi Elan, modifiés par la loi 3 DS, chaque bailleur doit mettre en place avec les communes réservataires de logements une convention en flux

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention correspondante.

### **8/ DECISION MODIFICATIVE**

Il est nécessaire d'adopter une Décision Modificative afin d'inscrire toutes les notifications des subventions au budget :

**Dépenses investissement**  
compte 231 = + 133 815 €

## **Recettes investissement**

compte 1323 = + 100 287 €

compte 1328 = + 33 528 €

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, accepte la décision modificative ci-dessus.

## **9/ PRET A COURT TERME**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet de travaux de réhabilitation de l'ancienne mairie en classe et garderie et propose de mettre en place un Court Terme FCTVA et Subventions dans l'attente du versement du solde des subventions et du FCTVA afin de faire face à des décalages ponctuels de trésorerie.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de M. Maire et après échange de vues, prend en considération et approuve la proposition de M. Maire et après avoir délibéré :

Décide de recourir à un financement Court Terme pour le préfinancement du FCTVA et des subventions :

Montant : 120 000 €

Taux : 4.35%

Durée : 2 années

Périodicité des intérêts : trimestriel

Avec paiement du capital in fine.

Frais de dossier : 120 €

Prend l'engagement au nom de la Collectivité :

- D'inscrire en priorité chaque année, en dépenses obligatoires à son budget, les sommes nécessaires au remboursement du capital et des intérêts du prêt Court Terme ainsi contracté.

- De rembourser l'emprunt à court terme dès récupération du FCTVA et des subventions ou au plus tard à la date d'échéance prévue initialement aux contrats.

Confère en tant que de besoin, toutes délégations utiles à M. Maire de la commune d'HATTENVILLE

pour la réalisation de ce concours, la signature du contrat à passer avec la Caisse Régionale de Crédit Agricole de Normandie-Seine et l'acceptation de toutes les conditions qui y sont insérées

## **10/ INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES**

Monsieur le Maire :

- informe le Conseil Municipal, qu'il va avoir un entretien téléphonique mercredi 25 octobre avec le responsable de Caux Seine Agglo en charge de la vidéoprotection.

Il fera part des éléments qui lui seront communiqués lors de la réunion du Conseil Municipal de décembre.

Celui-ci sera amené à se prononcer sur l'opportunité de donner suite à ce projet.

- Demande auprès du Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports pour assouplir le taux d'encadrement afin de pouvoir accueillir plus d'enfants

à la garderie scolaire, la commune doit mettre en place un Projet Educatif de Territoire

- Accueil d'une délégation d'Hongrois, des spectacles ont été proposés à l'Archelle. Les élus les remercient pour les cadeaux reçus.
- Enedis tarde à raccorder le nouveau branchement à l'école. Sans celui-ci, le chauffage ne pourra être allumé.

Les Conseillers Municipaux :

- Eclairage public en panne au Clos la Hêtraie. L'entreprise de maintenance a été appelé et relancée à plusieurs reprises. Sans intervention ces jours-ci, une autre entreprise sera contactée.
- Rappel sera fait sur panneau pocket pour l'élagage des arbres autour des lampadaires
- Les accotements sont abimés
- Fauchage tardif des talus. C'est Caux Seine Agglo qui est compétente , qui mandate l'entreprise et qui décide de la date du passage
- Ecoulement difficile de l'eau en cas de fortes pluies route des chouquets
- Départ en retraite d'un agent le 31 décembre

**10/ DATE DU PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL :**

La date est fixée le 7 décembre

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 23h05

Le Maire  
Jean-François MAYER



Le secrétaire de séance  
Marie THEVENOT

